

Nations Unies

Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones

IV^o session, Palais des Nations, Genève, 11-15 juillet 2011

Intervention de Belkacem Lounes
Président du Congrès Mondial Amazigh

Item 5 : Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones



M. Le Président,
Mmes, Mrs

Voilà bientôt 4 ans depuis que la déclaration sur les droits des peuples autochtones a été adoptée et il nous incombe à tous, système des NU, Etats, représentants des peuples autochtones, de faire en sorte qu'elle soit appliquée correctement, entièrement et rapidement.

Dans certaines régions du monde, les choses avancent plus vite que dans d'autres. Chez nous, dans le nord de l'Afrique, nous sommes très en retard. Et le constat est que nous butons toujours sur le même obstacle : le refus des Etats de reconnaître le caractère autochtone du peuple Amazigh qui pourtant satisfait à tous les critères internationalement établis. Cette non reconnaissance de la notion d'autochtonie se traduit ensuite par des attitudes de déni, la répression, les discriminations et la confusion entretenue. Par exemple, le Maroc vient d'accorder le statut de langue officielle à la langue amazighe, à côté de l'arabe qui était déjà officielle. De facto mais implicitement, le Maroc reconnaît donc le peuple autochtone amazigh et par conséquent le caractère binational du pays. Mais la nouvelle Constitution adoptée le 1^{er} juillet dernier, affirme également que le Maroc appartient à la « nation arabo-islamique », excluant de fait les millions d'Amazighs marocains qui naturellement n'appartiennent pas à la nation araboislamique mais à leur propre nation, la nation amazighe, bien distincte.

Afin d'aider les Etats à sortir de leurs ambiguïtés et permettre un processus réel et sincère de reconnaissance et de respect des droits des peuples autochtones, je crois

qu'il faut se centrer particulièrement sur l'application des articles 3 et 4 de la Déclaration.

Je rappelle que l'article 3 concerne le droit à l'autodétermination et l'article 4 précise que ce droit à l'autodétermination peut être exercé sous la forme d'un statut d'autonomie et d'autoadministration des territoires autochtones. Nous sommes persuadés que c'est là où se trouve le nœud du problème et l'application de ces 2 articles est la condition nécessaire pour à la fois améliorer la gouvernance des Etats et redonner aux autochtones le cadre institutionnel adéquat qui fera cesser les injustices politiques, économiques, sociales et culturelles qu'ils subissent et les aidera à accéder au rang de peuples comme les autres peuples émancipés du monde.

Dans le nord de l'Afrique, le droit à l'autodétermination de l'Archipel des Canaries et le statut d'autonomie pour tous les territoires Amazighs qui le souhaitent - comme les territoires Touaregs, la Kabylie en Algérie, le Rif au Maroc, etc - me semblent être la solution idoine qui mettra un terme définitif à toutes les formes de colonisation et donc un terme à tous les conflits.

Le Maroc est d'ailleurs entrain d'emprunter cette voie avec son projet de «régionalisation avancée» mais pour qu'il ait des chances d'aboutir à une réelle autonomie des régions, il est impératif qu'il soit conçu et mis en œuvre avec les populations concernées, en leur laissant notamment les décisions concernant la délimitation de leurs territoires et la mise en place de leurs institutions politiques, conformément à leurs propres traditions, coutumes et culture et non en leur imposant des schémas inadaptés et non démocratiques. D'une manière générale, la réussite de ce processus est largement tributaire des conditions de son élaboration et de sa conduite ainsi que de la bonne foi des Etats. Les Nations Unies ont à cet effet, un rôle primordial à jouer, en orientant les débats sur les dispositions les plus pertinentes à prendre en vue de permettre aux peuples autochtones de déterminer librement leur statut politique et assurer librement leur développement économique, social et culturel et en pressant les gouvernements à respecter leurs obligations internationales.

Je vous remercie.

Genève, 13 juillet 2011

B. Lounes